

SANTÉ

ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL,
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 20 février 2012 portant renouvellement de fonctions dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé

NOR : ETSN1230156A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment l'article L. 6141-7-2 ;
Vu la loi n° 84-834 du 13 septembre 1984 relative à la limite d'âge dans la fonction publique et le secteur public, notamment son article 1^{er}-1 ;
Vu la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;
Vu le décret n° 2006-720 du 21 juin 2006 relatif au statut d'emploi de conseiller général des établissements de santé ;
Vu l'arrêté du 14 avril 2010 portant nomination de Mme Huguette VIGNERON MELEDER, médecin général de santé publique, dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé ;
Vu l'arrêté du 29 avril 2011 portant autorisation à poursuivre son activité jusqu'au 12 mai 2014 dans son corps d'origine ;
Vu la demande de prolongation d'activité, au-delà de la limite d'âge, formulée par Mme Huguette VIGNERON MELEDER, en date du 17 janvier 2011,

Arrête :

Article 1^{er}

Conformément aux dispositions de la loi susvisée du 13 septembre 1984, Mme Huguette VIGNERON MELEDER est prolongée au-delà de la limite d'âge dans l'emploi de conseiller général des établissements de santé jusqu'au 12 mai 2014, date à laquelle elle sera admise à faire valoir ses droits à la retraite.

Article 2

Le chef du service de l'inspection générale des affaires sociales et la directrice générale du Centre national de gestion des praticiens hospitaliers et des personnels de direction de la fonction publique hospitalière sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 20 février 2012.

*Le ministre du travail,
de l'emploi et de la santé,*
XAVIER BERTRAND